



N° 16 · Octobre 2003

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPES EN PAYS DE LA LOIRE

Fin 2001, plus de 7600 enfants ont été accueillis ou suivis par les établissements et services pour enfants et adolescents handicapés en Pays de la Loire. Près des trois quarts d'entre eux présentent une atteinte mentale comme déficience principale et un sur cinq une déficience motrice ou sensorielle. Les enfants atteints de déficiences intellectuelles sont accueillis à 81% en établissements pour déficients mentaux ; ces établissements représentent la moitié de l'offre de prise en charge régionale des enfants et adolescents handicapés. Au cours des dernières années, les services de soins et d'éducation à domicile, créés pour éviter le placement systématique en institution des jeunes enfants et faciliter leur intégration scolaire, ont vu leur nombre de places fortement augmenter.

Au cours des huit dernières années, en Pays de la Loire, le taux d'équipement global en lits d'enfants handicapés pour 1000 jeunes de moins de vingt ans est passé de 8,0 à 9,1. Le nombre de lits pour déficients mentaux et pour déficients sensoriels a baissé de 18% tandis que le nombre de places en services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD) augmentait fortement (+ 55%). Le développement de ces services s'est généralisé en France : alors que les

SESSAD représentaient en 1985 moins de 4% de la capacité totale des établissements et services médico-sociaux en faveur des enfants et adolescents handicapés, ils en représentaient plus de 14% en 1998, le nombre d'enfants suivis par ces services ayant quadruplé sur la période.

En 2002, le taux d'équipement global en lits et places d'enfants handicapés pour 1000 jeunes de moins de vingt ans est le plus élevé en Maine-et-Loire et le plus faible en Vendée.

Lits et places financés	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Déficients mentaux	1 116	1 124	367	663	623	3 893
Polyhandicapés (1)	166	30	26	43	31	296
Troubles du comportement	222	434		51	48	755
Handicapés moteurs	276	45		50		371
Déficients sensoriels	394	225				619
Nombre de places en SESSAD	607	302	143	246	271	1 569
Taux d'équipement global en lits-places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	9,43	11,05	8,04	7,86	7,27	9,10

Source : STATISS 2003 – DRASS Lits, places financés au 01.01.2002

(1) y compris les sections pour polyhandicapés en IME

Les enfants et adolescents handicapés pris en charge ont fait l'objet d'une orientation par la Commission départementale d'éducation spéciale (CDES). Cette commission apprécie pour chaque enfant l'importance du handicap et les mesures appropriées, en particulier l'orientation vers un établissement ou un service spécialisé.

450 enfants ont au moins 20 ans. La plupart de ces jeunes adultes sont en attente d'un placement en

établissement pour adultes handicapés : centre d'aide par le travail, maison d'accueil spécialisée... 347 d'entre eux (soit 77%) sont maintenus en établissement au titre de l'amendement Creton : 123 ont 20 ans, 113 ont 21 ans, 48 ont 22 ans, 28 ont 23 ans, et 35 ont plus de 23 ans. Parmi les autres enfants d'au moins 20 ans ne bénéficiant pas de l'amendement Creton, 83 sont dans leur vingt et unième année.

Une forte majorité de garçons de 7 à 14 ans dans les instituts de rééducation

La répartition par âge des enfants présents varie selon le type d'établissement ou de service et son activité :

Type d'établissement	0 à 6 ans	7 à 14 ans	15 à 19 ans	20 ans et plus	Ensemble
Etablissements pour déficients mentaux	93	1 918	1 792	341	4 144
Etablissements pour polyhandicapés (1)	13	112	57	22	204
Instituts de rééducation	14	599	134	1	748
Etablissements pour handicapés moteurs	35	191	119	33	378
Etablissements pour déficients sensoriels	59	223	213	19	514
Services éducation et soins à domicile	392	990	201	34	1 617

Source : enquête ES - enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001

(1) non compris les sections pour polyhandicapés en IME

Les SESSAD ont été créés à partir de 1970 pour éviter le placement systématique en institution des jeunes enfants pouvant bénéficier d'actions de soins et d'éducation spécialisée à domicile. Leur action est orientée, selon les âges, vers la prise en charge précoce, de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant. Depuis quelques années, l'action est de plus en plus orientée vers le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie. C'est donc naturellement pour ces services que la proportion d'enfants de 0 à 6 ans est la plus forte : près d'un quart des enfants suivis au niveau régional. Cette proportion est minimale en Sarthe (12%) et maximale en Mayenne (30% des enfants).

De même, les instituts de rééducation accueillent des

enfants et adolescents présentant des troubles du comportement qui rendent nécessaires, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en œuvre des moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité : quatre enfants sur cinq ont entre 7 et 14 ans.

6% des enfants ont 20 ans et plus ; ils sont plus représentés dans les structures pour polyhandicapés, déficients mentaux et handicapés moteurs.

Tous établissements et services confondus, on compte 61% de garçons, soit 15 garçons pour 10 filles. Cette proportion était la même en 1995. Elle est la plus forte en institut de rééducation (73%, comme en 1995) et la plus faible en établissement pour polyhandicapés (49%).

Près d'un quart des enfants en institut d'éducation sensorielle n'est pas originaire de la région

301 enfants (soit 4%) ne sont pas originaires des Pays de la Loire. Leurs parents résident en majorité dans les régions limitrophes. Cette proportion est la plus élevée (24%) en établissement pour déficients sensoriels, dont les structures

sont localisées en Loire-Atlantique (4 établissements) et Maine-et-Loire (2 établissements). La proportion d'enfants hébergés en internat est maximale en institut de rééducation.

Hébergement et domicile des parents	Domicile des parents en Pays de la Loire	Logés chez les parents	Hébergés en internat	En famille d'accueil
Etablissements pour déficients mentaux	98 %	60 %	32 %	8 %
Etablissements pour polyhandicapés	96 %	56 %	44 %	-
Instituts de rééducation	97 %	24 %	70 %	6 %
Etablissements pour handicapés moteurs	87 %	55 %	35 %	10 %
Etablissements pour déficients sensoriels	76 %	52 %	47 %	1 %
Services éducation et soins à domicile	99 %	94 %	4 %	2 %

Source : enquête ES - enfants et adolescents présents au 31 décembre 2001

En établissement pour déficients mentaux, présents dans tous les départements, la proportion d'enfants en internat est la plus forte en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire

(respectivement 35 et 39%), tandis que l'hébergement en famille d'accueil social ou spécialisé est maximal en Mayenne (près d'un enfant sur cinq).

Une prise en charge en adéquation avec la mission des établissements

Au 31 décembre 2001, une déficience principale a été renseignée pour 94% des enfants recensés dans les établissements et services ligériens. Près des trois quarts des enfants présentent une atteinte mentale comme déficience principale (57% une déficience intellectuelle et 17% une déficience du psychisme). Les autres souffrent d'une déficience motrice ou sensorielle (19%). Les enfants polyhandicapés sont moins nombreux (5%) : ils associent

une déficience mentale grave à une déficience motrice importante, entraînant une restriction extrême de leur autonomie.

Les pathologies et origines des déficiences ont été renseignées pour 44% des enfants ; en premier lieu est citée la psychose infantile, puis les accidents périnataux, la trisomie et autres aberrations chromosomiques, et enfin une autre pathologie génétique connue.

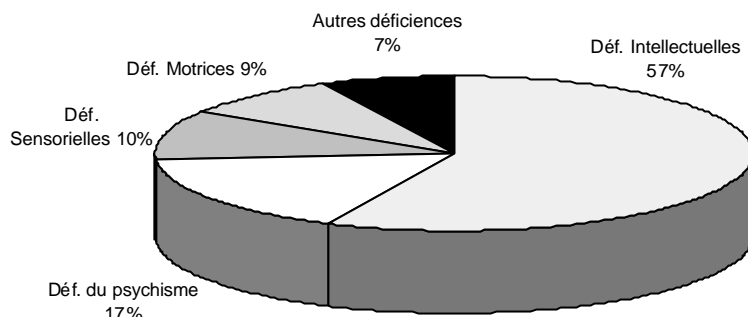
La mission des établissements est bien respectée : les enfants atteints de déficiences intellectuelles sont accueillis à 81% en établissements pour déficients mentaux et 16% sont suivis en SESSAD ; les enfants et adolescents atteints de déficiences du psychisme sont pris en charge dans des établissements pour déficients mentaux (39%) ou en institut de rééducation (un enfant sur deux).

Une partie des enfants souffrant de déficiences visuelles ou auditives est suivie en SESSAD (59%), en particulier les plus jeunes ; les autres sont accueillis en établissements pour déficients sensoriels.

De même, les enfants souffrant de déficiences motrices sont suivis en SESSAD (46%) ou accueillis en établissements pour déficients moteurs (49%). Les déficiences motrices les plus fréquentes sont celles d'une absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres

(35%), des deux membres inférieurs (28%) ou des membres supérieur et inférieur homolatéraux (21%)

Les autres enfants, atteints essentiellement de polyhandicap (c'est à dire associant une déficience mentale sévère ou profonde à une déficience motrice importante) ou de plurihandicap (c'est à dire atteints de plusieurs déficiences de même gravité) se répartissent de façon plus élargie dans les différents services et structures d'accueil.



Un quart des enfants n'est pas scolarisé

Un enfant sur quatre n'est pas scolarisé ; près des trois quarts d'entre eux souffrent de déficiences intellectuelles ou du psychisme.

La moitié des enfants est scolarisée à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale. Dans les établissements pour déficients mentaux, moins d'un enfant sur quatre scolarisé acquiert un niveau scolaire supérieur au CM2. Dans les instituts de rééducation, 84% des enfants sont scolarisés et, conséquence de leur âge, plus de

la moitié d'entre eux en primaire.

Enfin, un enfant sur cinq est scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Education Nationale ; la majorité d'entre eux sont accompagnés par un SESSAD. 30% des enfants sont alors scolarisés dans des classes d'intégration scolaire, 22% dans des classes du primaire et 15% dans des classes de l'enseignement pré-élémentaire.

526 enfants sont pris en charge dans des structures non ligériennes

526 enfants sont pris en charge en dehors de la région, principalement dans les régions limitrophes : Bretagne (180 enfants), Basse-Normandie (147 enfants), Poitou-Charentes (68 enfants) et Centre (54 enfants).

Les trois quarts de ces enfants ont entre 12 et 19 ans, et 62% d'entre eux sont hébergés en internat.

30% souffrent de déficiences intellectuelles, 26% de déficiences auditives, 18% de déficiences du psychisme et 16% de déficiences motrices.

Les quatre cinquièmes des enfants sont scolarisés (en majorité à temps plein dans l'établissement d'éducation spécialisée) ; un tiers d'entre eux suit une classe de primaire.

Type d'établissement	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Etablissements pour déficients mentaux	39	42	38	71	8	198
Etablissements pour polyhandicapés	7	1	1	0	1	10
Instituts de rééducation	13	4	9	7	6	39
Etablissements pour handicapés moteurs	25	11	13	20	22	91
Etablissements pour déficients sensoriels	44	21	34	31	10	140
Services éducation et soins à domicile	9	9	17	8	5	48
Total	137	88	112	137	52	526

Lecture : 39 enfants dont les parents résident en Loire-Atlantique sont pris en charge dans des établissements pour déficients mentaux en dehors de la région

1093 enfants ont quitté les établissements d'éducation spéciale au cours de l'année 2001

Au cours de l'année 2001, 1093 enfants ou adolescents ont quitté leur structure d'accueil (hors SESSAD), ce qui représente un taux de sortie d'établissement d'éducation spéciale de 18%. L'âge moyen de sortie est de 16,5 ans.

A leur sortie, 56% des enfants se retrouvent dans leur famille. Cette proportion est de 70% pour les moins de 14 ans, et reste supérieure à 50% pour les 20 ans et plus.

	4 à 13 ans	14 à 19 ans	20 ans et plus
Sortants	210	561	322

Source : enquête ES - enfants et adolescents sortants en 2001

Avant leur sortie, 30% des enfants n'étaient pas scolarisés et 45% suivaient une classe de niveau primaire ou moins.

L'orientation à la sortie varie selon l'âge et le type d'établissement :

708 enfants sont sortis d'établissements pour déficients mentaux, ce qui représente un taux de renouvellement de 17%. 168 sortants étaient maintenus dans l'établissement au titre de l'amendement Creton. La durée moyenne de séjour dans l'établissement avant la sortie est de 5,7 ans. L'orientation à la sortie se fera en fonction de l'âge : jusqu'à 14 ans, ce sera principalement (plus des quatre cinquièmes des sortants) un institut médico-éducatif ou médico-professionnel ; entre 15 et 19 ans, 30% iront dans ces mêmes structures (IME ou IMPRO), et 21% auront trouvé un emploi ; au-delà de 19 ans, ils seront pris en charge en Centre d'Aide par le Travail (38%) ou en foyer occupationnel (20%), ou occuperont un emploi en atelier protégé (12%).

187 enfants sont sortis d'instituts de rééducation en 2001, ce qui représente un taux de renouvellement de 25%. L'âge moyen à la sortie est de 14 ans, et 71% d'entre eux ont moins de 16 ans. La durée moyenne de séjour dans l'établissement avant la sortie est de 3,3 ans. Ces enfants et adolescents sortants seront principalement orientés vers un établissement de l'Education nationale (33%), un institut médico-éducatif ou médico-professionnel (24%) ou un autre institut de rééducation (13%).

87 enfants ont quitté un établissement pour handicapés moteurs, soit un taux de renouvellement de 23%. Leur âge varie de 5 à 23 ans, l'âge moyen à la sortie

étant de 16 ans. La durée moyenne de séjour dans l'établissement avant la sortie est de 4,7 ans. Ces enfants et adolescents sortants seront principalement orientés, ou de nouveau vers un établissement d'éducation spéciale pour enfants handicapés moteurs (41%), ou en SESSAD (16%), ou en institut médico-éducatif ou médico-professionnel (8%).

Enfin, 88 enfants ont quitté un établissement pour déficients sensoriels, soit un taux de renouvellement de 17%. Plus des quatre cinquièmes ont au moins 16 ans. L'âge moyen à la sortie est supérieur à 17 ans. La durée moyenne de séjour dans l'établissement avant la sortie est de 6,7 ans. L'orientation à la sortie de ces enfants et adolescents est très diverse : institut d'éducation sensorielle (16%), SESSAD (16%), formation ou stage (14%), établissement de l'Education nationale (10%) ...

Sur l'ensemble des sortants, seuls 5% occupent un emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées.

Plus de 230 millions d'euros

Au cours de l'année 2002, 90 places ont été créées dans le domaine de l'enfance handicapée. Les dépenses médico-sociales pour l'enfance inadaptée s'élèvent à 230,769 millions d'euros en Pays de la Loire en 2002, soit une évolution de 9,8% par rapport à l'année précédente. En dix ans, ces dépenses ont augmenté de 47%.

L'enquête Etablissements Sociaux (ES) a été lancée pour la première fois en 1982. Reconduite en 1983, elle est devenue ensuite bisannuelle jusqu'en 1997. Réalisée à nouveau au 31 décembre 2001, ce sont ces résultats qui sont présentés dans cette étude. Cette enquête exhaustive est effectuée par voie postale auprès de l'ensemble des établissements et services sociaux chargés du suivi des enfants et adultes handicapés ou en difficulté. En ce qui concerne les structures pour enfants handicapés, elle fournit :

- un inventaire des établissements et des services médicaux-sociaux (activité, localisation ...)
- une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services
- une description des enfants ou adolescents accueillis ou suivis : sexe, âge, déficiences principale et associées, incapacités, mode d'hébergement et scolarisation

99% des établissements régionaux interrogés ont répondu ; ce taux de réponse est de 97% en Loire-Atlantique, et 100% dans les autres départements. Le taux d'exhaustivité de la clientèle régionale présente est ainsi estimé à 99%.

A lire également :

« Le dispositif de prise en charge des enfants et adultes handicapés en Pays de la Loire aux 31 décembre 2001 et 2002 », *DDASS et DRASS*
« Prévalence des handicaps de l'enfant et évaluation des besoins dans les Pays de la Loire », *DRASS et Observatoire Régional de la Santé, décembre 2001*

A paraître :

« La prise en charge des enfants et adolescents handicapés en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire, en Mayenne, en Sarthe, en Vendée »
« La prise en charge des adultes handicapés en Pays de la Loire, en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire, en Mayenne, en Sarthe, en Vendée »
« Le personnel dans les structures pour enfants et adultes handicapés en Pays de la Loire, en Loire-Atlantique, en Maine-et-Loire, en Mayenne, en Sarthe, en Vendée »

Informations

DRASS PAYS DE LA LOIRE - Service Statistique - Olivier JEAN - 02 40 12 85 68
Avec la collaboration de Valérie GUENOT (Service des Politiques Médico-Sociales et du Développement Social)
MAN - 6 rue René Viviani - BP 86218 - 44262 NANTES Cedex 2
Internet : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>